

DEPARTEMENT <b>SEINE MARITIME</b>
<b>CANTON</b> Canteleu
COMMUNE <b>CANTELEU</b>

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

**DÉCISION DU MAIRE N° DEC-0065/26**  
**INFORMATION**

Direction des Affaires Juridiques -

Nous, Tom DELAHAYE,  
Maire de la commune de CANTELEU

VU :

- la délibération n° DE-54/26 du 11 avril 2026 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché d'assurance de la ville – Dommages aux biens,

CONSIDERANT QUE :

- Monsieur le Maire a signé l'avenant n°2 du marché conformément à la délibération susvisée,
- Ces pièces doivent être déposées en Préfecture pour le Contrôle de Légalité,
- OXYAD, logiciel de gestion des actes administratifs de la commune, permet seul de transmettre par voie dématérialisée ces documents,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1er** : L'avenant est annexé à la présente décision pour permettre à la Préfecture d'exercer son contrôle de légalité.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Mairie et transmise au représentant de l'Etat dans le département. Il en sera rendu compte en communication au Conseil Municipal de Canteleu lors de sa plus proche réunion obligatoire.

FAIT A CANTELEU, le 26 mai 2026

Le Maire



Tom DELAHAYE

Loi du 2 mars 1982
<b>ACTE EXECUTOIRE</b>
Exécutoire le : 26/05/2026
Affichage le : 26/05/2026
Notification le : 26/05/2026
Préfecture le : 26/05/2026
ID        DEMAT :        076-217601574-20260526-
lmc1H13622H1-AR

